

Destinataires

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE SAINT-MARTIN-DE-MACON (mairie.stmartindemacon@wanadoo.fr)
 MONSIEUR LE DIRECTEUR - SEVT (accueil@sevt79.fr)
 MADAME - SEVT (lydia.girardeaux@sevt79.fr)
 - AGENCE REGIONALE DE SANTE (ars-dd79-eaux@ars.sante.fr)

Délégation Départementale
des Deux-Sèvres

Pôle Santé Publique et Environnementale
Service Santé Environnement

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET

Prélèvement	00079932	Commune	SAINT-MARTIN-DE-MACON
Unité de gestion	0087 SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET	Prélevé le :	jeudi 02 novembre 2023 à 11h11
Installation	UDI 000213 PAYS THOUARSAIS	par :	A MEURAILLON
Point de surveillance	0000000496 CENTRE BOURG	Type visite :	D2
		Type d'eau :	

Type de l'analyse : D2PCN

Analyse effectuée par : QUALYSE - SITE DE LA ROCHELLE (17) 1701

Code SISE de l'analyse : 00079933

Référence laboratoire : 23103106898701

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS MINERAUX				
Cuivre	0,0022 mg/L	2	1	
Nickel	0,5 µg/L	20		
Plomb	<0,2 µg/L	10		

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00079932)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Signé à Niort le 15 novembre 2023
Pour le Directeur Général, le Directeur adjoint



Cyril CAFFIAUX